

*Extrait du registre des arrêtés municipaux*

## ARRETE

N° SG 2025-493

Le Maire de Bayeux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-2,

VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile,

VU la demande formulée par **Déménagements LEBOURGEOIS sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation des véhicules, 34 bis rue de la Juridiction, pour un déménagement,**

CONSIDERANT que ce déménagement aura lieu **le jeudi 03 juillet 2025,**

CONSIDERANT que ce déménagement est de nature à modifier temporairement la circulation et le stationnement des véhicules,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** – La circulation de tous les véhicules à moteur ou engins à deux roues sera interdite **le jeudi 03 juillet entre 08h00 et 18h00 :**

- **Rue de la Juridiction (partie comprise entre rue des Ursulines et rue du Général De Dais)**

**Article 2** – Déménagements LEBOURGEOIS sera tenue de fournir, installer et entretenir la pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté, sous le contrôle des services de la Police.

**Article 3** – Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** – Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Bayeux et Monsieur le Commandant la Compagnie de Gendarmerie Départementale de Bayeux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le dix-neuf juin deux mil vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation  
Patrick CREVEL  
Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile

